

FFP3 NR D

Avec valve



SINGER®
AUUM30V(SL)
EN149:2001 FFP3
CC 0086



>> Utilisation (*)

FFP3 : protection contre les aérosols solides et liquides (p. ex. brouillards d'huile) non-toxiques, de faible à moyenne toxicité, et de haute toxicité dans le cas de concentrations allant jusqu'à 50 x VME ou 20 x VLE, [i.e. APF=4].

Protège par exemple contre les poussières de la laine de verre, de la laine de roche, contre le plomb, le chrome, les bois tendres, les fumées métalliques, les bactéries (légionellose)...

S'utilise dans l'industrie, le BTP, les filières du bois, la métallurgie, la santé...

VME = Valeur Moyenne d'Exposition. VLE = Valeur limite d'exposition.
APF = Facteur de Protection attribué.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ **Désignation:** demi-masque respiratoire filtrant contre les particules solides et liquides. Usage unique. Bride réglable. Joint facial en mousse Pince-nez métallique ajustable. Modèle classique. Type coque. Non ré-utilisable. Avec valve d'expiration.
- ✓ **Matière :** non-tissé polypropylène.
- ✓ **Coloris :** blanc.
- ✓ **Classification :** FFP3 NR D.
- ✓ **Durée de vie :** si conservé suivant les conditions de stockage, jusqu'à 5 ans à partir de la date de fabrication.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 12 boîtes.
- boîte de 5 pièces.



En savoir plus : www.singer.fr

>> Principaux atouts

- ✓ La fabrication certifiée **ISO 9001 / ISO 14001** vous garantit la fiabilité / régularité de la production et la maîtrise de l'impact environnemental.
- ✓ Conforme à l'essai de colmatage utilisant de la dolomie (symbole «D») = moins de résistance respiratoire et plus de confort pour l'utilisateur. Contours ergonomiques.
- ✓ Brides facilement réglables. Joint facial d'échantéité pour une protection optimum.
- ✓ Valve d'expiration pour un plus grand confort d'utilisation.
- ✓ Boîtes de protection attrayantes et très pratiques.

>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante:

- **EN 149 : 2001 +A1 : 2009.** Demi-masques filtrants contre les particules. Exigences, essais, marquage.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas)**. Organisme notifié **n°2797**.

La conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires (**module C2**), prévue à l'annexe VII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **BSI**. Organisme notifié **n°2797**.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

EN149: exigences	FFP1	FFP2	FFP3
Moyenne de la fuite totale vers l'intérieur	< 22 %	< 8 %	< 2 %
Pénétration initiale maximum des aérosols d'essai (Chlorure de sodium ou huile de paraffine.	< 20 %	< 6 %	< 1 %
Résistance respiratoire			
- à l'inspiration (30l/min)	< 0,6 mbar	< 0,7 mbar	< 1,0 mbar
- à l'inspiration (95l/min)	< 2,1 mbar	< 2,4 mbar	< 3,0 mbar
- à l'expiration (160l/min)	< 3,0 mbar	< 3,0 mbar	< 3,0 mbar

CE 2797
EN 149: 2001+A1: 2009



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety